

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du jeudi 24 novembre 2022**

**Date de convocation : 18 novembre 2022**      **Nombre de Conseillers en exercice : 18**  
**Nombre de Conseillers présents : 12**  
**Nombre de Conseillers votants : 14**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUAS, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUAS, Mme BRIARD pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme CUCULI, MM RENOUARDIERE, BELLANGER

**Etaient absents :** M LEMOINE

Mme MEHOUAS est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR : Mme MOISAN****DELIBERATION N° 2022-2-079 : Demande de fonds de concours auprès de Dinan Agglomération**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les installations autour du mini-golf ont brûlé le 9 janvier 2020.

Or, ces installations, face au camping, étaient importantes tant d'un point de vue convivial pour les familles que d'un point de vue économique puisqu'il y a peu de commerce à Pléhérel Plage.

Il a semblé nécessaire au Conseil Municipal de rebâtir ces installations légères pour l'animation du secteur. A cette fin, par délibération n°2020-2-020 du 26 février 2020, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à engager toutes les procédures nécessaires pour l'obtention d'un permis dérogatoire.

Une première consultation des entreprises passée en procédure adaptée a été lancée en novembre 2021 mais n'a pas aboutie du fait de l'absence d'offre pour le lot principal.

Une nouvelle consultation a été lancée en mai 2022 en incluant la réfection du parcours du mini-golf.

Le lot principal « Charpente bois – bardage bois terrasse bois – serrurerie » n'a pas reçu d'offre et il a fallu relancer une procédure de consultation direct d'entreprises.

Le rapport d'analyse des offres au 22 novembre 2022 fait état d'un coût de 440 616,55 € HT soit 528 739,86 € TTC, étant entendu que le meuble bar n'a pas été chiffré par l'entreprise la mieux disante dont l'estimation oscille entre 10 000 et 15 000 € HT.

Il a été envisagé de solliciter le fonds de concours de 100 000,00 € attribué à la commune de Fréhel par Dinan Agglomération pour financer une partie de cet investissement.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de la procédure de marchés publics pour la réalisation du bâtiment et la rénovation du parcours au regard des coûts et de solliciter le cas échéant le fonds de concours.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE par 13 voix pour et 1 abstention (Mme MEHOUAS)** de ne pas donner suite à la procédure de marchés publics concernant le réaménagement de l'espace mini-golf,

**DECIDE par 13 voix pour et 1 abstention (M CALLIOT)** de solliciter le renouvellement du permis précaire afin de pouvoir relancer le cas échéant une nouvelle consultation des entreprises,

**DECIDE à l'unanimité** de ne pas solliciter le fonds de concours attribué à la commune de Fréhel par Dinan Agglomération pour participer au financement de l'investissement décrit ci-dessus dans l'immédiat,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 25 novembre 2022

Le Maire,  
Michèle MOISAN